

**LATECOERE**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2023)**



**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex



**KPMG S.A.**  
224, rue de Carmin  
CS 17610  
31676 Labège Cedex

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2023)**

A l'assemblée générale  
**LATECOERE**  
135 rue de Périole  
31500 TOULOUSE

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LATECOERE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Justification des appréciations – Points clés de l’audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes annuels de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Appréciation de l’application du principe de continuité d’exploitation pour l’établissement des comptes annuels

#### **Risque identifié**

Les comptes annuels au 31 décembre 2023 ont été arrêtés selon le principe de continuité d’exploitation.

Comme indiqué dans la note 1.4. « Continuité d’exploitation » de l’annexe aux comptes annuels, la société a continué d’évoluer, en 2023 et 2024, dans des conditions d’exploitation complexes et a dégagé des flux de trésorerie opérationnels négatifs. Pour faire face aux défis auxquels la société est confrontée, la direction a mis en place et continue de mettre en œuvre plusieurs initiatives de réduction de coûts, la renégociation de conditions contractuelles avec ses principaux fournisseurs et clients ainsi que la recherche de financements.

Compte tenu :

- du plan d'affaires et des prévisions de flux de trésorerie préparés par la direction avec l’assistance d’un conseil spécialisé, et qui tiennent notamment compte des derniers termes contractuels conclus avec les principaux partenaires commerciaux de la société,
- de la dynamique du marché reflétée dans les carnets de commandes des principaux constructeurs d’avions,
- des décotes appliquées au plan d’affaires cible afin de couvrir les risques associés aux hypothèses de montées en cadence et de gains d’efficacité et d’économie,

la direction, tout en maintenant un processus de pilotage rapproché des actions de renforcement des liquidités disponibles, a estimé que la société est en capacité de poursuivre son activité pendant au moins les douze prochains mois à compter de la date de publication des comptes annuels de l’exercice clos le 31 décembre 2023.

Nous avons considéré l’appréciation de l’application du principe de continuité d’exploitation pour l’établissement des comptes annuels comme un point clé de l’audit compte tenu de l’importance des jugements de la direction et des estimations dans l’élaboration des perspectives d’activité et des flux de trésorerie correspondants sous-tendant ce principe.

#### **Notre réponse**

Dans le cadre de nos travaux, nous avons apprécié les besoins de liquidité de la société au regard des flux de trésorerie prévisionnels, des ressources actuelles et des lignes de crédit existantes. Nos travaux ont notamment consisté à :

- réaliser un examen critique des principales hypothèses budgétaires intégrées dans le plan d’affaires de la société et ses filiales (le groupe) préparé par la direction générale et présenté au conseil d’administration, notamment au travers d’entretiens avec les directions opérationnelles et financières et d’analyses comparatives avec des informations sectorielles disponibles et de comparaison avec les résultats historiques du groupe ;

- mettre en œuvre nos propres tests de sensibilité pour apprécier la prudence des hypothèses clés du plan d'affaires moyen terme ;
- apprécier la cohérence des éléments intégrés dans le plan d'affaires avec les derniers accords signés par la société avec ses partenaires commerciaux ;
- effectuer un examen critique des réalisations budgétaires à fin octobre 2024 en tenant compte des impacts éventuels des événements postérieurs à la clôture sur le plan d'affaires moyen terme ;
- apprécier le respect des ratios de covenants bancaires sur les douze prochains mois sur la base du plan d'affaires établi par la direction ;
- apprécier le caractère approprié de l'information fournie dans la note 1.4. « Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2023.

### Tests de dépréciation des actifs long terme

#### **Risque identifié**

La société a procédé à des tests de dépréciation sur l'ensemble de ses actifs corporels, incorporels et financiers.

Comme indiqué dans les notes 1.10. « Immobilisations corporelles » et 1.11. « Titres de participation et autres immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, ces tests de dépréciation ont été élaborés en tenant compte de la valeur recouvrable estimée des actifs testés, correspondant au plus haut de (i) la valeur d'utilité, déterminée à partir des flux actualisés de trésorerie futurs intégrant des prévisions d'activité et des hypothèses structurantes, telles que le taux d'actualisation ou le taux de croissance, (ii) la valeur de marché, lorsque celle-ci est observable et soutenue par des rapports d'évaluation externe, ou, au cas particulier des titres de participation, (iii) la quote-part détenue de capitaux propres comptables retraités de la filiale correspondante.

Compte tenu de la complexité de l'analyse menée, des incertitudes inhérentes à certains éléments notamment à la probabilité de réalisation des prévisions et de la part importante de jugement de la direction nécessaire dans cet exercice, nous considérons que la correcte évaluation des actifs corporels, incorporels et financiers constitue un point clé de l'audit.

#### **Notre réponse**

Nos travaux ont notamment consisté à :

- apprécier la cohérence des méthodes d'évaluation utilisées par la direction au regard des pratiques de place ;
- effectuer un examen critique des principales hypothèses sous-tendant le plan d'affaires moyen terme 2024 à 2027 préparé par la direction générale avec l'assistance d'un conseil spécialisé et présenté au conseil d'administration ;
- effectuer un examen critique des paramètres financiers utilisés pour déterminer la valeur d'utilité des groupes d'actifs et plus particulièrement des hypothèses de croissance à long terme et des taux d'actualisation retenus pour calculer la valeur terminale ;
- apprécier la cohérence des éléments ayant permis de définir une valeur de marché, le cas échéant ;
- vérifier, pour la dépréciation des actifs financiers, que les capitaux propres comptables retraités concordent avec les comptes des entités concernées et que les retraitements opérés sont fondés sur une documentation probante ;
- vérifier, pour la dépréciation des actifs financiers, que la valeur résultant des prévisions de flux actualisés de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement net de l'entité considérée ;
- vérifier, pour les actifs financiers, la comptabilisation d'une provision pour dépréciation des créances rattachées aux participations et/ou des avances de trésorerie en compte-courant, dans les cas où la filiale présente des capitaux propres retraités négatifs ;
- apprécier le caractère approprié de l'information fournie dans les notes susvisées de l'annexe aux comptes annuels.

## Reconnaissance du chiffre d'affaires

### **Risque identifié**

Le chiffre d'affaires de la société est réalisé au travers de plusieurs typologies de contrats de construction de sous-ensembles avioniques, intégrant dans certains cas des activités de développement et dont la durée couvre plusieurs exercices, ou de contrats de prestations de services. La reconnaissance du chiffre d'affaires associée à ces contrats est complexe en raison de la diversité des activités et de la variété des typologies de contrats, différentes selon les donneurs d'ordre.

La société effectue une analyse de chaque nouveau contrat dans son portefeuille afin de déterminer la méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires à adopter, et reconnaît le chiffre d'affaires correspondant comme indiqué dans la note 1.13. « Reconnaissance du revenu » de l'annexe aux comptes annuels.

La reconnaissance du revenu est un point clé de l'audit dans la mesure où l'analyse des différentes typologies de contrats qui constituent le chiffre d'affaires de la société nécessite une part importante de jugement.

### **Notre réponse**

Nos travaux ont notamment consisté à :

- apprécier la conformité avec les normes comptables applicables des méthodes comptables présentées dans la note 1.13. « Reconnaissance du revenu » de l'annexe aux comptes annuels;
- prendre connaissance des procédures et des contrôles mis en place par la société concernant l'analyse des contrats et la détermination du chiffre d'affaires, et tester l'efficacité opérationnelle de ces contrôles ;
- tester, pour une sélection de transactions individuelles, la correcte comptabilisation du chiffre d'affaires au regard des documents justificatifs disponibles et des normes comptables applicables ;
- examiner les impacts éventuels des événements post-clôture sur la détermination du revenu non facturé au 31 décembre 2023 ;
- effectuer un examen critique des éléments estimatifs inclus dans le chiffre d'affaires de l'exercice afin d'apprécier la cohérence de ces éléments.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### ***Informations relatives au gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

### ***Autres informations***

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

#### ***Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel***

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

#### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société LATECOERE par votre assemblée générale du 25 juin 1993 pour le cabinet KPMG S.A. et du 26 juillet 2023 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2023, le cabinet KPMG S.A. était dans la 30<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 1<sup>ère</sup> année.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Labège, le 6 décembre 2024

Les commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**



Sébastien LASOU  
Associé

**KPMG S.A.**



Pierre SUBREVILLE  
Associé



## 5.8. COMPTES ANNUELS 2023

### 5.8.1. BILAN

En milliers d'euros

	Montant brut	Amort. Prov.	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Frais d'établissement	9 011	9 011	0	0
Fonds commerciaux	500	500	0	0
Logiciels	29 300	29 300	0	2 771
Autres immobilisations incorporelles	9 813	9 813	0	2 939
Immobilisations incorporelles en cours	3 490	3 490	0	2 752
Avances et acomptes	0	0	0	0
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>52 113</b>	<b>52 113</b>	<b>0</b>	<b>8 461</b>
Terrains	53	0	53	269
Constructions	2 583	995	1 588	2 560
Installations techniques, outillages	60 332	44 886	15 446	15 031
Autres immobilisations corporelles	6 125	6 112	13	812
Immobilisations en cours	1 360	1 360	0	1 539
Avances et acomptes	1 107	1 107	0	1 108
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>71 561</b>	<b>54 461</b>	<b>17 100</b>	<b>21 318</b>
Titres de participations	295 370	48 146	247 224	125 031
Créances rattachées à des participations	79 122	17 895	61 227	97 039
Autres titres immobilisés	75	0	75	75
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	2 911	113	2 798	2 837
<b>Immobilisations financières</b>	<b>377 477</b>	<b>66 153</b>	<b>311 324</b>	<b>224 982</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>501 151</b>	<b>172 727</b>	<b>328 424</b>	<b>254 762</b>
Matières premières	10 151	3 163	6 989	16 353
En-cours de production de biens et services	64 441	60 069	4 372	16 616
Produits intermédiaires et finis	11 388	3 678	7 710	16 083
<b>Stocks et en-cours</b>	<b>85 980</b>	<b>66 910</b>	<b>19 070</b>	<b>49 052</b>
Avances, acomptes versés sur commandes	1 956	0	1 956	1 245
Créances clients et comptes rattachés	127 247	2 573	124 674	64 625
Autres créances	152 352	766	151 586	220 902
Valeurs mobilières de placement	40 112	0	40 112	113
<b>Disponibilités</b>	<b>14 117</b>	<b>0</b>	<b>14 117</b>	<b>34 001</b>
<b>Créances</b>	<b>335 784</b>	<b>3 339</b>	<b>332 445</b>	<b>320 886</b>
Charges constatées d'avance, charges à répartir	1 092	0	1 092	429
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>1 092</b>	<b>0</b>	<b>1 092</b>	<b>429</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>422 857</b>	<b>70 249</b>	<b>352 607</b>	<b>370 367</b>
Ecart de conversion	739	0	739	1 360
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>924 747</b>	<b>242 977</b>	<b>681 771</b>	<b>626 489</b>

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31 déc. 2023</b>	<b>31 déc. 2022</b>
Capital social ou individuel	124 968	133 913
Primes d'émission, de fusion, d'apport	327 251	327 265
Réserve légale	1 722	1 722
Autres réserves	106 796	106 796
Report à nouveau	-295 931	-350 143
Résultat de l'exercice	10 630	-79 178
Provisions réglementées	5 313	4 427
<b>Capitaux propres</b>	<b>280 749</b>	<b>144 801</b>
Avances remboursables	13 420	13 551
<b>Total Fonds propres</b>	<b>294 169</b>	<b>158 352</b>
Provisions pour risques	8 690	1 835
Provisions pour charges	25 674	28 973
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>34 364</b>	<b>30 808</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, divers et concours bancaires	93 858	279 246
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 728	1 260
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	129 496	83 510
Dettes fiscales et sociales	23 752	23 691
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 181	583
Autres dettes (1)	97 304	46 767
Produits constatés d'avance	4 378	976
<b>Total dettes</b>	<b>352 698</b>	<b>436 033</b>
Ecart de conversion	539	1 296
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>681 771</b>	<b>626 489</b>

(1) Comptes courants créditeurs 36 182 K€ au 31.12.2022 et 86104 K€ au 31.12.2023

## 5.8.2. COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Production vendue de biens	336 936	261 850
Production vendue de services	65 740	43 039
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>402 675</b>	<b>304 889</b>
Production stockée	-26 181	-5 319
Production immobilisée	1 696	1 594
Subventions d'exploitation	2 219	2 656
Reprises amortissements, provisions, transferts de charges (1)	13 032	13 850
Autres produits (2)	8 712	10 118
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>402 152</b>	<b>327 788</b>
Achats matières premières, approvisionnements	69 066	27 103
Variation stocks (matières premières, approvisionnements)	9 260	-4 164
Autres achats, charges externes	322 594	270 544
Impôts et taxes et versements assimilés	2 623	2 766
Salaires et traitements	47 393	47 682
Charges sociales	18 908	18 532
Dotations aux amortissements et aux provisions ( immobilisations )	7 015	5 411
Dotations aux provisions sur actif circulant + risques et charges	13 303	9 167
Autres charges d'exploitation (3)	6 241	7 233
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>496 402</b>	<b>384 274</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-94 250</b>	<b>-56 486</b>
Produits financiers participations	13 551	4 479
Autres intérêts et produits assimilés	183 462	198
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	176
Différences positives de change	3 802	1 828
Produits nets cessions valeurs mobilières de placement	0	0
<b>Produits financiers</b>	<b>200 815</b>	<b>6 681</b>

En milliers d'euros	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Dotations financières amortissements, provisions	74 016	6
Intérêts et charges assimilées	19 212	7 367
Différences négatives de change	2 974	29 970
Charges nettes cessions de valeurs mobilières de placement	64	12
<b>Charges financières</b>	<b>96 266</b>	<b>37 356</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>104 550</b>	<b>-30 675</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>10 300</b>	<b>-87 161</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8	25
Produits exceptionnels sur opérations en capital	7 184	11 005
Reprises sur provisions et transferts de charges	12 033	16 756
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>19 224</b>	<b>27 786</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 801	1 003
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 013	372
Dotations exceptionnelles	16 497	17 397
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>20 312</b>	<b>18 773</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-1 088</b>	<b>9 014</b>
Participation salariés aux fruits de l'expansion	-414	2 742
Impôts sur les bénéfices	-1 003	-1 711
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>622 192</b>	<b>362 255</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>611 562</b>	<b>441 433</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>10 630</b>	<b>-79 178</b>

(1) - 576 € de transferts de charges d'exploitation.

(2) 4 440 K€ de gains de change réalisés sur opérations commerciales et 4 272 K€ de refacturation d'heures aux filiales ( Branch fees ... ).

(3) 4 624 K€ de pertes de change réalisées sur opérations commerciales, 687 K€ redevances et brevets, 305 K€ de jetons de présence, 588 K€ de créances irrécouvrables et autres pour 37 K€.

## 5.8.3. NOTES ANNEXES AUX COMPTES DE LA SOCIÉTÉ

L'exercice concerné couvre une période de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Les états financiers sont présentés en KEuros arrondis au millier d'euros le plus proche.

## SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES NOTES ANNEXES

<b>NOTE 1</b>	FAITS MARQUANTS ET PRINCIPES COMPTABLES	231	<b>NOTE 13</b>	RÉSULTAT FINANCIER	248
<b>NOTE 2</b>	IMMOBILISATIONS	240	<b>NOTE 14</b>	IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	248
<b>NOTE 3</b>	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPELLES ET CORPORELLES	241	<b>NOTE 15</b>	CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	249
<b>NOTE 4</b>	PROVISIONS	242	<b>NOTE 16</b>	ENGAGEMENTS FINANCIERS	249
<b>NOTE 5</b>	DÉPRÉCIATION DES COMPTES COURANTS ET CREANCES	243	<b>NOTE 17</b>	INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES DÉROGATOIRES SUR LE RÉSULTAT	256
<b>NOTE 6</b>	STOCKS	243	<b>NOTE 18</b>	SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE	256
<b>NOTE 7</b>	ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES	244	<b>NOTE 19</b>	EFFECTIF MOYEN	256
<b>NOTE 8</b>	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	245	<b>NOTE 20</b>	RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS	256
<b>NOTE 9</b>	AVANCES REMBOURSABLES	245	<b>NOTE 21</b>	TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	257
<b>NOTE 10</b>	PRODUITS À RECEVOIR, CHARGES À PAYER	245	<b>NOTE 22</b>	PARTIES LIÉES	258
<b>NOTE 11</b>	CAPITAUX PROPRES	246	<b>NOTE 23</b>	INFORMATION HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES	258
<b>NOTE 12</b>	CHIFFRE D'AFFAIRES	247	<b>NOTE 24</b>	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	259

## NOTE 1 | FAITS MARQUANTS ET PRINCIPES COMPTABLES

### 1.1. IMPACT DU CONTEXTE GEOPOLITIQUE ET INFLATIONNISTE SUR LA SITUATION FINANCIERE

L'activité a poursuivi sa trajectoire de croissance solide à partir de 2022, alors que l'industrie relance la production après la crise du COVID. L'activité s'est concentrée sur l'optimisation de la production opérationnelle pour les clients malgré un environnement difficile, une *Supply Chain* fragile avec de nombreux fournisseurs, en particulier dans le segment des aérostructures, qui peinent à monter en puissance et une inflation significative, en particulier sur les salaires, les matières premières et l'énergie.

En se concentrant sur les difficultés actuelles de Supply Chain et en poursuivant sa transformation opérationnelle, la société prévoit de continuer à renforcer ses activités pour profiter pleinement de la reprise en cours dans l'industrie de l'aérospatiale et de la défense. La mise en œuvre de la stratégie a contribué à l'obtention récente de contrats commerciaux dans les domaines des aérostructures en Amérique du Nord et en Europe, tant avec des clients existants qu'avec de nouveaux clients.

### 1.2. RESTRUCTURATION FINANCIERE DU GROUPE

#### Restructuration des passifs financiers

Le 16 juin 2023, Latecoere a annoncé l'homologation par le Tribunal de Commerce de Toulouse d'un protocole de conciliation avec son actionnaire majoritaire (SCP SKN Holding I S.A.S.), la Banque Européenne d'Investissement et ses prêteurs (Prêts Garantis par l'Etat « PGE ») incluant une réduction de ses dettes financières d'un montant de 183 M€ et une augmentation de capital d'un montant minimum de 100M€ réalisée en novembre 2023.

Pour la totalité des emprunts bancaires restants, les caractéristiques contractuelles ont été modifiées de la manière suivante :

- La date de maturité finale de ces emprunts a été repoussée au 31/12/2027 ;
- Les modalités initiales d'amortissement du capital (trimestrielles ou annuelles) sont modifiées en un remboursement en une seule échéance à la date de maturité des prêts ;
- Les taux d'intérêts ont été révisés à compter de la « date de réalisation 2023 » (notification de taux d'intérêts 2023 par les prêteurs).

En complément, les prêteurs concernés par l'abandon de dettes restent associés à la création de valeur future par le biais d'un mécanisme de Retour à Meilleure Fortune ("RMF").

#### Traitement comptable de la restructuration de la dette financière

##### Réduction de la dette

L'abandon de la dette de 183 M€ a été comptabilisé en produits financiers.

##### Mécanisme de Retour à Meilleure Fortune ("RMF")

Dans le cadre du mécanisme de Retour à Meilleure Fortune, une convention de Retour à Meilleure Fortune a été signée le 9 novembre 2023 entre Latecoere, ses Prêteurs et son actionnaire principal SCP SKN Holding I S.A.S. Cet accord prévoit une clause de retour à meilleure fortune (CRM) déclenchée par les événements suivants :

- le transfert (sous quelque forme que ce soit), en une ou plusieurs transactions, d'un montant total de Titres donnant accès au capital social de SCP (et/ou de ses Affiliés) représentant au moins 10 % du capital social total ou des droits de vote de la Société à la date de transfert concernée ; ou

- la survenance d'un changement de contrôle ; ou
- la liquidation amiable ou judiciaire de la Société ; ou
- la vente (en une ou plusieurs opérations) de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs de la Société (directement ou par l'intermédiaire de ses filiales).

Sur la base de ces critères la société a estimé le montant qui pourrait résulter d'un retour à meilleure fortune : une provision pour 7.2 M€ a été constatée dans les comptes 2023 (charges financières).

#### Mise en place du financement des stocks :

Création d'une filiale LATFI1 dont l'objet social est d'émettre des titres de financement (obligations) auprès de créanciers externes au groupe, garantis par des stocks achetés à Latecoere.

Les stocks concernés sont les matières premières, les pièces élémentaires et composants et les encours de fabrication. Le transfert des stocks de la société Latecoere vers la société LATFI1 a lieu toutes les semaines au travers de facturations.

A chaque cycle hebdomadaire est observée la situation des stocks de la société Latecoere :

- En cas de consommation de stocks constatée, la société LATFI1 refacture à la société Latecoere les montants correspondant aux stocks utilisés.
- En cas d'augmentation de stocks constatée, la société Latecoere refacture les montants stockés en supplément.

Les paiements de factures (quelque soit la société) sont effectués le 5 ième jour ouvré suivant la fin d'un mois.

L'impact sur le compte de résultat 2023 est de 68 211 K€ CA et de 34 127 K€ pour les Achats avec une variation de stock de 34 084K€, et également d'autres charges de prestations complémentaires pour 1 372K€ et produits annexes pour 40K€.

#### Cession du bâtiment de Gimont :

Le site de Gimont a été cédé pour 7 M€ en avril 2023 ( plus-value réalisée de 5,3M€). Une opération de cession bail a été conclue et le nouveau bail a été signé concomitamment pour 12 ans avec un loyer annuel de 0,5 M€. Les loyers seront réévalués selon les modalités prévues.

### 1.3. RECAPITALISATION

Le 17 novembre 2023, Latecoere a annoncé son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant d'environ 124,4 millions d'euros, un élément clé du plan de retour à la rentabilité de l'entreprise.

A l'issue de l'Augmentation de Capital, le capital social de Latecoere est composé de 12 496 777 165 actions (dont 12 496 722 665 actions ordinaires et 54.500 actions de préférence 2022) et s'établit à 124 967 771,65 euros. Searchlight Capital Partners (par l'intermédiaire de la société SCP SKN Holding I SAS), qui détenait préalablement à l'Augmentation de Capital 74.65% du capital de la Société, s'était engagé, de manière irrévocable, (i) à exercer l'intégralité de ses droits préférentiels de souscription à titre irréductible et à souscrire ainsi des actions nouvelles pour un montant total de 80 849 465,76 euros, représentant environ 74,72 % du montant initial (hors clause d'extension) de l'Augmentation de Capital, sur la base d'un prix de souscription de 0,01 euro par action nouvelle, et (ii) à souscrire à titre réductible à 2 735 190 494 actions nouvelles. A l'issue de l'Augmentation de capital, SCP SKN Holding I SAS détient 10 859 250 748 actions, soit 86,90 % du capital de la Société Latecoere.

### 1.4. CONTINUITÉ EXPLOITATION

Comme indiqué en note 1.2 Latecoere S.A. a conclu avec ses créanciers, son principal actionnaire (Searchlight Capital Partners) et l'Etat français une procédure de conciliation homologuée le 16 juin 2023 prévoyant :

- La réduction de son endettement à hauteur de 185 millions d'euros,
- L'extension de la maturité des lignes de dettes « PGE » résiduelles de 85 millions d'euros à fin 2027,
- Une augmentation de capital finalement souscrite à hauteur de 124 millions d'euros.

Malgré cette restructuration allégeant le poids de son endettement financier, le groupe a continué à faire face, sur 2023 et 2024, à des conditions d'exploitation rendues complexes par les investissements et les opérations de réorganisation industrielles et logistiques qu'il a engagés pour accroître les cadences de production, par les perturbations de la chaîne d'approvisionnement induites par des retards des fournisseurs et par les pressions inflationnistes sur ses coûts non répercutées dans les prix de vente.

En dépit d'une croissance forte du chiffre d'affaires de +33% en 2023, l'EBITDA courant demeure ainsi négatif à -18.6 millions d'euros en 2023 et la trésorerie issue des activités opérationnelles demeure négative sur les deux dernières années.

Afin de relever les défis de croissance et de rentabilité, la direction a mis en place et continue de mettre en œuvre des stratégies incluant notamment des initiatives de réduction des coûts, la renégociation de conditions contractuelles avec ses principaux fournisseurs et clients ainsi que la recherche de financements.

Le groupe a notamment renégocié avec certains de ses principaux partenaires commerciaux les conditions de prix et de règlements devant s'appliquer sur les prochaines années. Ces négociations seront formalisées dans les contrats y afférents.

La direction de Latecoere S.A. a évalué la capacité du Groupe à poursuivre son activité pendant au moins les douze prochains mois à compter de la date de clôture du bilan et de la date de publication de ces états financiers clos au 31 décembre 2023.

L'évaluation tient compte de la situation financière actuelle et des flux de trésorerie projetés sur un horizon allant jusqu'en 2027. L'élaboration des flux de trésorerie repose sur les fondamentaux suivants :

- Les hypothèses de prix de vente reposent sur les contrats en vigueur et intègrent les effets des renégociations ;
- Les hypothèses essentielles de montée en cadence de production sont en ligne avec le carnet de commandes des avionneurs, les consensus de marché et ont été partagées avec les principaux clients du groupe pour qui Latecoere est fournisseur exclusif ou essentiel ;
- Une décote a été appliquée sur les objectifs de gains d'efficacité et d'économie notamment liés aux plans de transformation. Le pourcentage d'EBITDA, entre 2025 et 2027, se situe dans la fourchette d'un panel d'acteurs comparables du secteur aéronautique.

Des risques susceptibles d'impacter la production (et donc la trésorerie) demeurent : montée en cadence insuffisante, arrêt de livraisons imposé par les clients, défaillance de la chaîne d'approvisionnement, non-qualité de la

production. La société a intégré des aléas négatifs à ce titre dans ces prévisions, mais ces risques comportent une part inhérente d'incertitude que la société ne peut totalement couvrir.

A l'horizon fin 2025, le niveau de trésorerie projeté est compatible avec le principe de continuité d'exploitation, sans tenir compte de nouvelles lignes de financement ou de cessions, même si le groupe poursuit des actions en la matière en vue de renforcer le niveau de ses liquidités.

Au regard des projections réalisées, le groupe anticipe par ailleurs de respecter les covenants associés à ses lignes de financement, à savoir :

- Engagement de trésorerie minimum : 20 millions d'euros (testé trimestriellement) ;
- EBITDA positif en 2024 et ratio d'EBITDA LTM net / dette inférieur à 7,0x au 30 juin 2025 et à 5,0x au 31 décembre 2025.

C'est sur cette base, et tout en maintenant un processus de pilotage rapproché des actions de renforcement des liquidités disponibles pour le groupe, que la direction a fondé le principe de continuité d'exploitation retenu pour préparer ses états financiers.

## 1.5. CONTROLE FISCAL EN COURS

Au 31/12/2021, la société a reçu une proposition de rectification de l'administration fiscale portant sur les exercices 2016 à 2018. Après examen avec nos conseils, une provision de 592 k€ a été constatée portant sur la rectification des CIR pour les exercices 2016 à 2018.

Cette provision est toujours dans les comptes au 31/12/2023.

## 1.6. PRÉSENTATION DES COMPTES

Les comptes sociaux de Latecoere SA sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général ( régl. ANC 2014-03 relatif au PGG ).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases suivante :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique. Seules sont exprimées les informations significatives.

## 1.7. HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction de procéder à des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges.

La société formule des hypothèses et établit régulièrement sur ces bases des estimations relatives à ses différentes activités. Ces estimations sont fondées sur son expérience passée et d'autres facteurs considérés comme

raisonnables au vu des circonstances ; elles intègrent les hypothèses et conditions présentées dans la note 1.4 « Continuité d'exploitation » et sont établies en fonction des informations disponibles à la date de préparation des états financiers. La direction revoit régulièrement ces estimations et hypothèses en s'appuyant sur l'expérience et divers autres facteurs considérés comme raisonnables pour estimer la valeur comptable des éléments d'actif et de passif.

Les jugements exercés par la Direction, ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période, concernent principalement la valeur recouvrable des actifs d'exploitation, et les immobilisations financières.

Au 31 décembre 2023, les estimations et hypothèses retenues dans les comptes annuels ont été déterminées à partir des éléments en possession de la société à la date d'arrêté des comptes notamment concernant les informations commerciales (carnet de commandes et cadences) communiquées par les différents avionneurs et des informations provenant des perspectives du marché aéronautique et compte tenu des négociations commerciales en cours.

## 1.8. RISQUES INDUITS PAR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les jugements et estimations utilisés par la société pour élaborer les états financiers prennent en compte l'évaluation actuelle des risques induits par le changement climatique, qu'ils soient physiques, réglementaires, ou liés aux attentes des clients.

A ce jour, la société n'a pas identifié de risque significatif en lien avec le climat dont les conséquences financières seraient susceptibles d'entraîner un impact sur ses comptes.

Une analyse des risques et des opportunités face au changement climatique a été menée avec des consultants spécialisés (EKODEV) et partagée avec le COMEX pour mettre en place certaines des recommandations.

Des objectifs d'émissions de CO<sub>2</sub> ont été calculés pour le Groupe et partagés avec le COMEX.

En 2023, Latecoere a répondu au CDP (Carbon Disclosure Project) pour la troisième année consécutive et a maintenu sa note à un score de B.

Latecoere a également inscrit dans sa stratégie sa participation à la transformation du secteur vers de futurs avions décarbonés (projets R&T sur les technologies composites et optiques se traduisant par un gain de masse).

Consciente des enjeux environnementaux, Latecoere a formalisé une politique de développement durable dans la continuité de la définition de sa raison d'être "Servir le secteur aérospatial avec des solutions innovantes pour un monde durable".

Tous les deux ans, une semaine de l'environnement est organisée pour sensibiliser les managers et les collaborateurs de la société sur les sujets environnementaux (développement durable/CO<sub>2</sub>, fresque du climat, etc.).

Un workshop sur les Risques et les Opportunités face au changement climatique a été mené en 2023 avec une approche globale. Une action plus locale est en cours pour transformer ces risques et opportunités en action concrète au sein des branches et pour analyser plus finement l'exposition aux risques naturels des sites industriels principaux.

Le détail de ces points sont présentés dans la partie 2.1 Facteurs de Risque et Maîtrise de ce document de référence ainsi que dans la partie 4.4 Promouvoir une production durable.

## 1.9. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Composées essentiellement de logiciels informatiques, elles sont inscrites à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production (production immobilisée). Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

La différence entre l'amortissement économique, fondé sur la durée d'utilité, et l'amortissement calculé sur la base de la durée fiscale est constatée en amortissement dérogatoire. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée d'usage.



## 1.10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (incluant le prix d'achat, les taxes payées non récupérables et les frais directs d'achat), ou à leur valeur de production.

Les dépenses ultérieures relatives à des immobilisations corporelles sont comptabilisées comme des charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues si elles maintiennent le niveau de performance de l'actif. Elles sont en revanche ajoutées à la valeur comptable de l'immobilisation initiale quand les avantages économiques futurs sont supérieurs au niveau initial de performance et que leur coût peut être évalué de façon fiable.

Le cas échéant, le coût total d'un actif est réparti entre ses différents éléments constitutifs (composants) s'il s'est avéré que les durées d'utilité sont différentes. De ce fait chaque élément d'actif est amorti sur une durée distincte. La société Latecoere a défini des familles de biens pouvant faire l'objet d'une décomposition et les durées d'utilité des composants ainsi déterminés.

Compte tenu du fait que les actifs acquis par la société Latecoere n'ont pas pour vocation d'être revendus avant leur fin de vie économique, aucune valeur résiduelle n'a été appliquée aux différents actifs corporels immobilisés.

Le mode d'amortissement reflète le rythme de consommation des avantages économiques futurs liés à l'actif.

Par ailleurs, la société Latecoere n'a pas retenu l'option de pouvoir intégrer, dans le coût de constitution d'un actif immobilisé, les frais financiers liés à un financement spécifique mis en place à cet effet.

L'ensemble des amortissements associés aux familles et aux sous-familles est repris ci-après.

Famille	Durée d'amortissement
Construction	15-40 ans
Installations générales	10-20 ans
Installations techniques	6 2/3-20 ans
Outils	3 ans
Matériel électronique	5 ans
Matériels informatiques	3-5 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau	6 2/3 ans
Mobilier	10 ans

D'une façon générale, la société Latecoere a opté pour l'utilisation du mode d'amortissement linéaire pour l'ensemble de ses biens. Toutefois, lorsque la nature et la spécificité du bien le permettra, le mode d'amortissement dégressif pourra être retenu.

### Dépréciation des actifs

- S'il existe un indice de perte de valeur, les valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles de la société font l'objet d'un test de dépréciation. Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable de l'actif concerné à sa valeur d'inventaire (montant le plus élevé entre sa valeur d'utilité et sa valeur vénale). Lorsque la valeur d'inventaire de l'immobilisation présentant un indice de perte de valeur est déterminable, l'immobilisation est testée à son niveau. Dans le cas inverse, c'est la valeur du groupe d'actifs auquel appartient l'immobilisation qui est testée. Se référer à la note 3 pour le sous total de la valeur nette des immobilisations.

Pour déterminer la valeur d'utilité, la société utilise :

- les prévisions de flux de trésorerie (après impôt sur les sociétés) établies à partir d'un business plan approuvé par la Direction et basées sur des hypothèses qui retiennent l'actif dans son état actuel et représentent la meilleure estimation des conditions économiques qui existeront pendant la durée d'utilité de l'actif restant à courir ;
- le taux d'actualisation après impôt qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Le taux d'actualisation ne reflète pas les risques dont il a été tenu compte lors de l'estimation des flux de trésorerie futurs.
- Pour déterminer la valeur vénale, et lorsque des valeurs de marché sont observables, la société s'appuie sur des rapports de valorisation d'experts.

Une dépréciation est constatée pour chaque actif à chaque fois que la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur d'inventaire.

Lorsque la perte de valeur constatée concerne un groupe d'actifs, celle-ci est affectée en priorité sur le fonds commercial puis au prorata de la valeur nette comptable des autres actifs immobilisés sans ramener leur valeur à un montant inférieur à leur valeur vénale.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Un indice de perte de valeur a été identifié au 31/12/2023 sur les actifs de production de la société.

Le test de dépréciation mis en place, tenant compte de la valeur vénale des actifs (supérieure à la valeur d'utilité) a conduit à la constatation d'une dépréciation complémentaire de 12 m€ (nette des reprises), enregistrée en résultat exceptionnel (voir Note 3 et Note 5).

Le total de la dépréciation constatée dans les comptes s'élève à 23.8 M€.

Aucune analyse de sensibilité n'a été effectuée, la dépréciation étant basée sur les valeurs de marché pour chaque type d'actifs et déterminée sur la base de données observables, soutenues le cas échéant par des rapports d'évaluation d'experts.

## 1.11. TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

### Titres de participation

La valeur brute des titres de participation est constituée de leur prix d'acquisition ou de souscription et des frais d'acquisition.

Une augmentation de capital de Latelec a été réalisée le 30 juin 2023 pour 42 500 actions nouvelles d'une valeur nominale de 4 000 euros, intégralement souscrite par Latecoere. L'impact chez Latecoere est l'augmentation des titres de participation de 170 000 K€ par incorporation directe de pareille somme prélevée sur le compte courant débiteur de Latelec.

Les résultats sont présentés ci dessous :

Titres AVCORP - sensibilité dépréciation en M€	Taux d'actualisation		
	Taux de croissance	11%	11.5%
2 %	-15.1	-20.6	-25.5
2.5 %	-9.9	-16	-21.3
3 %	-4.0	-10.7	-16.7

### Dépréciations des titres de participation et des créances rattachées à des participations

A la clôture de l'exercice, une analyse a été menée afin de déterminer les éventuelles pertes de valeur à comptabiliser sur les titres et créances rattachées à des participations. Pour cela, la valeur nette comptable des titres de participation a été comparée à :

- la quote-part de capitaux propres retraités pour les filiales hors Latelec, Avcorp et TAC ;

- la valeur d'entreprise (déterminée à partir des flux futurs de trésorerie actualisés) diminuée de la dette financière nette, pour les filiales Latelec, Avcorp et TAC.

Dans le cas où la valeur définie précédemment est inférieure à la valeur nette comptable des titres, une dépréciation a été constituée sur les titres de participation, en élargissant au besoin la dépréciation aux créances rattachées à des participations et avances en comptes courants.

Les dépréciations comptabilisées sur cet exercice en dotations financières s'élèvent à 48,1 m€ sur les titres de participations, à 17,9 m€ sur les créances rattachées et à 0,8 m€ sur les avances en comptes courants.

Une analyse de sensibilité a été menée sur les dépréciations des titres Avcorp et Latelec.

Titres Latelec - sensibilité dépréciation en M€	Taux d'actualisation		
	Taux de croissance	10.3%	10.80%
1.5 %	-23.2	-31.4	-38.6
2 %	-15.5	-24.5	-32.5
2.5 %	-6.7	-16.8	-25.7

### Autres Immobilisations financières

Leur valeur brute est constituée par leur coût d'achat hors frais accessoires. Elles correspondent principalement aux créances rattachées aux participations.

## 1.12. STOCKS ET EN-COURS

---

### Matières premières

La valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. La valorisation se fait au prix moyen pondéré. Des provisions pour dépréciation sont constituées sur les matières premières et équipements pour lesquels aucune utilisation n'est prévue à court terme.

### Travaux en-cours hors contrat de construction

La valeur brute des travaux en-cours est évaluée suivant la méthode du coût de revient complet à l'exclusion des frais hors production (frais financiers, frais de commercialisation, devis sans suite, frais administratifs...). Des dépréciations sont constituées sur les travaux en-cours lorsque leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur comptable.

Lorsque le revenu attendu d'un programme ne suffit pas à couvrir les coûts directs et indirects de production, une dépréciation des stocks d'encours et de produits finis est constatée à la clôture de l'exercice afin de porter leurs valeurs nettes comptables à leur valeur de réalisation estimée.

## 1.13. RECONNAISSANCE DU REVENU

---

Le revenu est reconnu par stream, tel que décrit ci-dessous, et à partir du moment où il est certain dans son principe et son montant et qu'il est acquis à l'exercice.

- pour les contrats de type design & build, le rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires des éléments produits en série, est comptabilisé à la livraison. Les phases de Design / Développement répondent quant à elles aux caractéristiques de contrats long terme, le revenu correspondant est donc reconnu à l'avancement par les coûts, avec un rapport entre le coût des travaux exécutés et le coût total estimé.
- pour les autres types de contrats (hors prestation), le chiffre d'affaires est reconnu au moment du transfert du contrôle du bien, généralement à la date de livraison de celui-ci.
- pour les contrats de prestations de services, le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement des coûts lorsque le transfert du contrôle est en continu ou à l'issue de la réalisation de la prestation lorsque le transfert de contrôle est à un moment précis. La méthode de mesure de l'avancement retenue par le Groupe est généralement la méthode de l'avancement des dépenses : le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus à date, rapportés à l'ensemble des coûts attendus à terminaison.

## 1.14. CRÉANCES

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. À la clôture de chaque exercice, les risques de non recouvrement sont pris en compte et ces créances font l'objet d'une dépréciation le cas échéant.

## 1.15. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

---

Elles sont exclusivement constituées par des valeurs mobilières (autres que les actions propres). Leur valeur brute est formée par leur coût historique d'achat, hors frais et accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur brute, une dépréciation est constituée.

## 1.16. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

---

Les provisions sont établies suivant les dispositions prévues par l'article 322-1 du PCG. Une provision est comptabilisée lorsque l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

### 1.17. DETTES ET FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNT

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement . Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

Les frais d'émission d'emprunt sont maintenus en charges pour la totalité dans l'exercice où ils sont exposés.

Les dettes sont classées dans l'état des échéanciers (voir note 7 ) selon la durée restant à courir, à la date de clôture du bilan, jusqu'à leur terme en distinguant les dettes à un an au plus, à plus d'un an et cinq au plus et à plus de cinq ans .

Les emprunts de la société sont assortis de clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect d'objectifs définis ( voir note 16.7 ).

### 1.18. PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent exclusivement les amortissements dérogatoires. Les amortissements dérogatoires sont constitués par la différence entre l'amortissement linéaire inscrit en exploitation et l'amortissement dégressif autorisé par la législation fiscale en vigueur.

### 1.19. ENREGISTREMENT DES OPÉRATIONS EN DEVICES

#### Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées aux cours de conversion des devises à la date des transactions.

Les dettes et créances en devises sont réévaluées aux cours de clôture du 31 décembre, les gains et pertes non réalisés résultant de cette réévaluation étant portés en écart de conversion. Les pertes de change non réalisées au 31 décembre font l'objet de provisions.

Les gains et pertes de change relatifs à des éléments d'exploitation sont enregistrés en résultat d'exploitation. Ceux relatifs à des éléments financiers sont enregistrés en résultat financier.

#### Couverture du risque de change

##### OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Les valeurs de marché des instruments financiers sur des opérations qualifiées en comptabilité de couverture dites « opérations de couverture » ne sont inscrites au bilan de la société mais inscrites en engagements hors bilan.

Les gains et pertes latentes ne sont pas inscrits en résultat. En revanche, les gains et pertes réalisés sur ces opérations sont constatés en résultat symétriquement à l'élément couvert.

Dans la plupart des cas, la société couvre son flux de facturation en USD. Ainsi le résultat de ces couvertures est enregistré en chiffre d'affaires.

##### OPÉRATIONS SPÉCULATIVES

Les valeurs de marché des instruments financiers sur des opérations non qualifiées en comptabilité de couverture dites « opérations spéculatives » sont inscrites au bilan de la société.

Les pertes latentes font l'objet d'une provision financière et les gains et pertes réalisés sur ces opérations sont enregistrés en résultat financier.

## 1.20. MÉDAILLES DU TRAVAIL

Conformément au règlement sur les passifs (PCG art.321-2 s), la société Latecoere comptabilise une provision pour médailles du travail.

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation de 3.17% (contre 3.77% en 2022), taux calculé sur la base des taux observés au 31 décembre 2023 de rendement des obligations d'entreprise de 1ère catégorie, la société se référant notamment à l'indice Iboxx Corp AA 10+ pour une durée de 12 ans;
- utilisation de la table de mortalité INSEE 2D-TV 2019 différenciée par sexe ;
- la rotation du personnel constatée par tranche d'âge;
- progression des salaires de 2% pour l'ensemble des salariés, soit au niveau de l'inflation anticipée de long terme.

## 1.21. IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

- Depuis l'exercice fiscal 2009, la société Latecoere s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés, des contributions additionnelles assises sur l'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire annuelle due au titre du groupe fiscal qui comprend les sociétés Latecoere, Latelec, Latecoere Développement, et la société Latfi1 qui s'y ajoute en 2023 .

En application de la convention d'intégration fiscale, les filiales intégrées fiscalement supportent leur propre charge d'impôt, comme elles le feraient en l'absence d'intégration fiscale et versent les sommes correspondantes à la société Latecoere, à titre de contribution au paiement des impôts du groupe fiscal.

## NOTE 2 | IMMOBILISATIONS

En milliers d'euros	31 déc. 2022	Acquisitions	Reclassement	Cessions / mises au rebut	31 déc. 2023
Frais d'établissement	9 011	0	0	0	9 011
Fonds de commerce	500	0	0	0	500
Logiciels	27 408	395	1 496	0	29 300
Autres immobilisations incorporelles (2)	7 813	2 000	0	0	9 813
Immobilisations incorporelles en cours	3 454	1 532	-1 496	0	3 490
Avances et acomptes	0	0	0	0	0
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>48 186</b>	<b>3 927</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>52 113</b>
Terrains	337	0	0	284	53
Constructions	4 988	60	0	2 465	2 583
Installations techniques, matériels outillages industriels	55 990	2 927	1 624	209	60 332
Installations générales	4 066	325	184	487	4 087
Matériel de transport	89	0	0	0	89
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 763	189	1	5	1 948
Immobilisations corporelles en cours	1 931	1 238	-1 808	0	1 360
Avances et acomptes	1 390	2 143	0	2 426	1 107
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>70 555</b>	<b>6 882</b>	<b>0</b>	<b>5 876</b>	<b>71 561</b>
Titres de participations (1)	125 032	170 376	0	38	295 370
Créances rattachées à des participations	97 038	5 040	0	22 957	79 122
Autres titres immobilisés	75	0	0	0	75
Autres immobilisations financières	2 939	464	0	493	2 910
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>225 085</b>	<b>175 880</b>	<b>0</b>	<b>23 488</b>	<b>377 477</b>
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS BRUTES</b>	<b>343 826</b>	<b>186 690</b>	<b>0</b>	<b>29 364</b>	<b>501 151</b>

(1) dont augmentation de capital Latelec pour 170 M€

(2) Complément de prix lié à l'acquisition des actifs de Figeac Aero sur le site de Hermosillo de 2 M€

### NOTE 3 | AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPELLES ET CORPELLES

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2022	Dotations	Cessions/ mises au rebut	31 déc. 2023
Frais d'établissement	9 011	0	0	9 011
Fonds de commerce	500	0	0	500
Logiciels	23 931	1 677	0	25 607
<b>IMMOBILISATIONS INCORPELLES</b>	<b>33 441</b>	<b>1 677</b>	<b>0</b>	<b>35 118</b>
Constructions	1 775	206	990	991
Installations techniques, matériels outillages industriels	37 123	4 825	126	41 822
Installations générales	3 549	126	360	3 315
Matériel de transport	89	0	0	89
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 260	181	2	1 439
<b>IMMOBILISATIONS CORPELLES</b>	<b>43 796</b>	<b>5 339</b>	<b>1 477</b>	<b>47 657</b>
<b>TOTAL DES AMORTISSEMENTS</b>	<b>77 237</b>	<b>7 015</b>	<b>1 477</b>	<b>82 775</b>

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc.2022	Provisions	Reprises	31 déc 2023
Frais d'établissement	0	0	0	0
Fonds de commerce	0	0	0	0
Logiciels	707	2 986	0	3 693
Autres immobilisations incorporelles	4 874	4 939	0	9 813
Immobilisations incorporelles en cours	702	2 787	0	3 490
<b>IMMOBILISATIONS INCORPELLES</b>	<b>6 284</b>	<b>10 712</b>	<b>0</b>	<b>16 996</b>
Terrains	69	0	69	0
Constructions	653	4	653	4
Installations techniques, matériels outillages Industriels	3 836	486	1 257	3 064
Installations générales, agencements divers	207	564	0	771
Matériel de transport	0	0	0	0
Matériel de bureau, informatique, mobilier	0	497	0	497
Immobilisations corporelles en cours	393	968	0	1 360
Avances et acomptes	283	825	0	1 107
<b>IMMOBILISATIONS CORPELLES</b>	<b>5 441</b>	<b>3 343</b>	<b>1 979</b>	<b>6 804</b>
<b>TOTAL DES DEPRECIATIONS</b>	<b>11 724</b>	<b>14 055</b>	<b>1 979</b>	<b>23 800</b>

<i>En milliers d'euros</i>	Linéaire	Dégressif	AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	
			Dotations	Reprises
<b>IMMOBILISATIONS INCORPELLES</b>	<b>1 677</b>	<b>0</b>	<b>2 005</b>	<b>960</b>
Constructions	206	0	0	187
Installations techniques, matériels outillages industriels	4 825	0	172	132
installations générales	126	0	0	11
Matériel de transport	0	0	0	0
Matériel de bureau, informatique, mobilier	181	0	0	0
<b>IMMOBILISATIONS CORPELLES</b>	<b>5 339</b>	<b>0</b>	<b>172</b>	<b>330</b>
<b>TOTAL VENTILATION DES DOTATIONS DE L'EXERCICE</b>	<b>7 015</b>	<b>0</b>	<b>2 177</b>	<b>1 290</b>

<i>En milliers d'euros</i>	Montant brut déc.2023	Amort.	Déprec.	Montant net 2023
VALEUR COMPTABLE NETTE DES IMMOBILISATIONS INCORPELLES ET CORPELLES	123 674	82 775	23 800	17 100

5

## NOTE 4 | PROVISIONS

En milliers d'euros	31 déc. 2022	Dotations	Reprises	31 déc. 2023
Amortissements dérogatoires	4 427	2 177	1 290	5 313
<b>Provisions réglementées</b>	<b>4 427</b>	<b>2 177</b>	<b>1 290</b>	<b>5 313</b>
Provisions pour pertes de change	1 360	739	1 360	739
Provisions pour impôts	0	0	0	0
Autres provisions risques et charges	29 447	15 896	11 718	33 625
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>30 808</b>	<b>16 635</b>	<b>13 079</b>	<b>34 364</b>
Provisions dépréciation immobilisations (Incorporelles et Corporelles)	11 724	14 055	1 979	23 800
Provisions dépréciation immobilisations financières	0	66 040	0	66 040
Provisions dépréciation stocks et en-cours	72 369	2 650	8 109	66 910
Provisions dépréciation comptes clients	1 697	1 484	608	2 573
Provisions dépréciation comptes courants filiales	0	766	0	766
Autres prov pour dépréciation	103	9	0	113
<b>Provisions pour dépréciation</b>	<b>85 893</b>	<b>85 005</b>	<b>10 696</b>	<b>160 202</b>
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>121 128</b>	<b>103 817</b>	<b>25 065</b>	<b>199 879</b>

En milliers d'euros	Dotations	Reprises
Exploitations	13 303	13 032
Financières	74 016	0
Exceptionnelles	16 497	12 033
<b>TOTAL</b>	<b>103 817</b>	<b>25 065</b>

### PROVISIONS IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES:

La provision pour dépréciation des immobilisations financières de 66M€ correspond à

Une dépréciation des titres de participations à hauteur de 48 M€:

- 0,1M€ Latecoere Bulgaria, 0,3M€ Latecoere India, 0,5M€ Latecoere Inc, 5,3 M€ Latecoere Mexico, 1,3 M€ Simtech de Mexico , 16 M€ Avcorp et 24,5M€ pour Latelec ,

Une dépréciation des créances rattachées de 18M€

- 10,6M€ Latecoere Bulgaria, 1,3M€ Latecoere India et Latecoere Interconnexion Sytems pour 6M€ .

### PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :

Au 31 décembre 2023, le poste " Autres provisions pour risques et charges " correspond principalement à des provisions pour litiges commerciaux, à des provisions pour dépollution, pour médailles de travail, pour pertes de change et pour provision de retour à meilleur fortune.

L'augmentation nette de ce poste (+4,1 M€) s'explique principalement par une dotation de retour à meilleur fortune à hauteur de 7,2 M€, d'une provision prud'hommale d'un montant de 0,2 M€, d'une variation nette de reprise de provision de chantiers pour 2,7 M€ et d'une reprise du PSE pour un montant de 0,6 M€.

Le montant total des reprises de provisions pour risques et charges (13,1 M€) comprend des reprises non utilisées à hauteur de 8,4 M€.

### PROVISIONS ACTIFS IMMOBILISÉS :

Les provisions pour dépréciation des actifs immobilisés sont impactées d'un montant net de 12 M€ par le test de dépréciation réalisé au 31 décembre 2023. Voir note 3 et note 5 pour le détail.



## NOTE 5 | DÉPRÉCIATION DES COMPTES COURANTS ET CREANCES

L'analyse des comptes courants a été menée conjointement à l'analyse menée sur les dépréciations des titres et créances rattachées à des participations. cf 1.12 partie 5.8 pour le détail de la méthodologie appliquée. L'impact des dotations aux provisions sur les comptes courants s'élève à 0.7 M€ sur l'exercice. (Lis US)

Dans le cas où les provisions dotées sur les titres, créances rattachées et comptes courants n'étaient pas suffisantes, un complément de dépréciation sur les comptes clients des filiales a été constitué s'élevant à 1,4 M€ sur l'exercice. (Latecoere India et Latecoere Bulgaria). Aucune provision n'a été constatée sur des clients hors groupe.

## NOTE 6 | STOCKS

<i>En milliers d'euros</i>	Montant brut	Amort. Prov.	31 déc. 2023	31 déc 2022
Matières premières	10 151	3 163	6 989	16 353
En cours de production de biens et services	64 441	60 069	4 372	16 616
• dont courbe d'apprentissage	54 030	54 030	0	0
• dont NRC	3 695	3 473	223	130
Produits intermédiaires et finis	11 388	3 678	7 710	16083
<b>STOCKS ET EN COURS</b>	<b>85 980</b>	<b>66 910</b>	<b>19 070</b>	<b>49 052</b>

## NOTE 7 | ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

En milliers d'euros	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	79 122	7 991	71 130
Prêts	0	0	0
Autres immobilisations financières	2 911	147	2 764
Clients douteux ou litigieux	1 099	1 099	0
Autres créances clients	126 147	126 147	0
Personnel et comptes rattachés	132	132	0
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	0	0	0
Etat et autres collectivités	19 921	13 647	6 274
Groupe et associés	125 592	125 592	0
Débiteurs divers	6 708	6 708	0
Charges constatées d'avance	1 092	1 092	0
<b>TOTAL ETAT DES CREANCES ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>362 724</b>	<b>282 556</b>	<b>80 168</b>
Prêts accordés en cours d'exercice (1)	3 673		
Remboursements obtenus en cours d'exercice (2)	22 957		

Les créances à plus d'un an relatives à la ligne « État et autres collectivités » correspondent à des crédits d'impôts (CIR notamment) pour un montant de 5,7M€ et des subventions à recevoir pour 0,6M€.

(1) Prêt Avcorp 3,70m€ ( 4 m \$ )

(2) dont remboursement des avances Latecoere Bulgaria pour 0,7M€, Latecoere Czech Republic pour 21,8 M€ et Latecoere India pour 0,4 M€.

En milliers d'euros	Montant brut	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
Avances remboursables	13 420	262	2 982	10 176
Emprunts à 1 an maximum à l'origine	578	578	0	0
Emprunts à plus d'1 an à l'origine	85 000	0	85 000	0
Emprunts et dettes financières divers	8 280	2 850	5 430	0
Fournisseurs et comptes rattachés	129 496	129 496	0	0
Personnel et comptes rattachés	12 363	12 363	0	0
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	8 041	8 041	0	0
Etat : impôt sur les bénéficiaires	0	0	0	0
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	1 879	1 879	0	0
Etat : autres impôts, taxes assimilées	1 469	1 469	0	0
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés	2 181	2 181	0	0
Groupe et associés	86 365	86 365	0	0
Autres dettes	10 939	7 940	516	2 483
Produits constatés d'avance	4 378	4 378	0	0
<b>TOTAL ETAT DES DETTES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>364 391</b>	<b>257 804</b>	<b>93 928</b>	<b>12 659</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	0			

## NOTE 8 | EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

En milliers d'euros	Devise	Taux intérêt	Année d'échéance	31 déc. 2023	
				Valeur nominal €	Valeur comptable €
Emprunt PGE (Prêt Garanti par l'Etat)	EURO	Taux fixe et variable	2027	85 000	85 000
Intérêts courus Emprunts PGE				489	489
Compte courants bancaires				89	89
Prêt BPI ( Mobilisation créances CIR )	EURO	taux variable	2024	1 018	1 018
Prêt TAC (Emprunt auprès d'une filiale)	USD	taux variable	2024 à 2028	7 262	7 262
<b>TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES</b>				<b>93 858</b>	<b>93 858</b>

- Dans le cadre du protocole de conciliation décrit précédemment, les dettes financières (notamment les PGE et la dette BEI) ont fait l'objet d'abandons à hauteur de 183 M€ en 2023 en contrepartie de quoi un mécanisme de retour à meilleure fortune bénéficie aux prêteurs (PGE et BEI) et est soumis au respect de ratios financiers.

## NOTE 9 | AVANCES REMBOURSABLES

Les avances remboursables sont essentiellement liées aux programmes A350 (7,1 M€), et Embraer (6, 3M€). Les avances sont remboursables en cas de succès du programme, et les remboursements sont liés aux livraisons de chaque produit ayant fait l'objet d'une avance. Les conditions de remboursement sont fixées dans la convention signée avec l'organisme prêteur.

## NOTE 10 | PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

En milliers d'euros	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Factures à établir	24 443	8 415
Intérêts courus à recevoir et divers	129	0
<b>Total des produits à recevoir</b>	<b>24 573</b>	<b>8 415</b>
Intérêts courus sur emprunts	489	886
Fournisseurs factures non parvenues	49 755	30 196
Charges fiscales et sociales à payer	17 262	16 977
Intérêts courus sur découvert	26	28
Autres	3 363	3 034
<b>Total des charges à payer</b>	<b>70 895</b>	<b>51 122</b>

## NOTE 11 | CAPITAUX PROPRES

### 11.1. COMPOSITION DU CAPITAL ET RÉSULTAT PAR ACTION

Les actions de la société Latecoere sont cotées sur Euronext Paris, de NYSE Euronext compartiment « B ». Code ISIN : FR FR001400JY13

Le capital social s'élève à 124 967 771,65 € et se décompose comme suit :

En milliers d'euros	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	535 650 357	0,25
Augmentation de capital 21/04/2023	54 500	0,25
Actions composant le capital social au 14 septembre de l'exercice (suite au regroupement d'actions et réduction du capital social)	53 619 535	0,01
Augmentation de capital le 21/11/2023	12 443 157 630	0,01
Actions composant le capital social en fin d'exercice	12 496 777 165	0,01

En milliers d'euros	Montant
<b>Capitaux propres au 31/12/21</b>	<b>221 702</b>
Augmentation de capital	1 167
Primes	1 200
Résultat 2022	-79 178
Distribution de dividendes 2022	0
Provisions réglementées	-89
<b>Capitaux propres au 31/12/22</b>	<b>144 801</b>
Augmentation de capital	-8 945
Primes	133 377
Résultat 2023	10 630
Distribution de dividendes 2023	0
Provisions réglementées	887
<b>Capitaux propres au 31/12/23</b>	<b>280 749</b>

Les frais d'augmentation de capital sont enregistrés en commissions bancaires et en charges financières, en fonction de leur nature.

### 11.2. ACTIONS PROPRES

	31 déc. 2022		Acquisitions		Réduction capital (14 Septembre)		Cessions		31 déc. 2023	
	En quantité	En milliers d'euros	En quantité	En milliers d'euros	En quantité	En milliers d'euros	En quantité	En milliers d'euros	En quantité	En milliers d'euros
Titres LATECOERE	126 565	46	1 474 214	258	-153 243	-63	1 340 807	239	106 729	2

## NOTE 12 | CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DOMAINE

En milliers d'euros	31 déc. 2023		31 déc. 2022	
	Montant	%	Montant	%
Activité civile	395 137	98%	298 808	98%
Activité militaire	7 538	2%	6 080	2%
<b>TOTAL</b>	<b>402 675</b>	<b>100%</b>	<b>304 889</b>	<b>100%</b>

### PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

En milliers d'euros	31 déc. 2023		31 déc. 2022	
	Montant	%	Montant	%
France	189 497	47%	101 316	33%
Export	213 178	53%	203 572	67%
<b>TOTAL</b>	<b>402 675</b>	<b>100%</b>	<b>304 889</b>	<b>100%</b>

### PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE (EXPORTATIONS DIRECTES)

En milliers d'euros	31 déc. 2023		31 déc. 2022	
	Montant	%	Montant	%
Europe	259 682	64%	169 840	56%
Amérique	140 044	35%	132 218	43%
Asie	2 370	1%	2 001	1%
Autres	580	0%	829	0%
<b>TOTAL</b>	<b>402 675</b>	<b>100%</b>	<b>304 889</b>	<b>100%</b>

Il est à noter que cette décomposition ne traduit pas la destination finale des matériels produits par notre société. En effet, la plupart des ventes à nos clients français (Airbus France, Dassault...) peuvent se trouver au final exportées.

- La part de chiffre d'affaires relative aux ventes effectuées à la filiale LATFI1 dans le cadre du financement des stocks s'élève à 68 211 K€ en 2023 contre 0 en 2022.

## NOTE 13 | RÉSULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Produits financiers participations <sup>(3)</sup>	13 551	4 479
Autres intérêts et produits assimilés <sup>(1)</sup>	183 462	198
Reprise sur provisions et transfert de charges	0	176
Différence positives de change	3 802	1 828
Produits exceptionnels divers	0	0
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>200 815</b>	<b>6 681</b>
Dotations financières amortissements, provisions <sup>(1)</sup>	74 016	6
Autres intérêts et charges assimilées <sup>(2)</sup>	19 212	7 367
Différences négatives de change	2 974	29 970
Charges nettes cessions de valeur mobilières de placement	64	12
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>96 266</b>	<b>37 356</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>104 550</b>	<b>-30 675</b>

(1) Impact de l'abandon PGE/BEI pour 183 M€ et du mécanisme de meilleure fortune en faveur des prêteurs sous forme de provisions pour 7,2M€, et également de dépréciations d'actifs immobilisés (titres de participations et créances rattachées) pour 66 M€ et d'une dépréciation des comptes courants pour 0,8 M€.

(2) Dont 6,7 M€ intérêts Emprunts, 8,9M€ intérêts des comptes courants et prêts filiales et 3 M€ d'escompte financier.

(3) les produits financiers provenant des prêts aux filiales pour 5,8 M€ et des comptes courants pour 7,7M€.

## NOTE 14 | IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt afférent à chaque résultat est déterminé en tenant compte des réintégrations et déductions fiscales pratiquées et des taux d'imposition applicables aux opérations concernées.

En milliers d'euros	Montant net
Résultat courant	10 300
Résultat exceptionnel	-1 088
Intéressement	414
Participation des salariés	0
Crédit d'impôt	978
Divers	26
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>10 630</b>

Le poste divers comprend l'économie d'impôts liée à l'intégration fiscale. Le poste crédit d'impôt de 978 k € correspond à du mécénat pour 9k€ et du CIR pour 969k€ (CIR203 pour 731k€, Révision CIR 2019 pour 274k€, CIR 2020 pour -482k€, CIR2021 pour 73k€, et 373k€ pour CIR 2022)

Au 31 décembre 2023, le déficit fiscal de la société s'élève à 542 M€.

## NOTE 15 | CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

En milliers d'euros	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Dotations aux amortissements dérogatoires	2 177	1 028
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 804	1 003
Valeur d'actif des immobilisations cédées	2 011	372
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	14 321	16 370
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>20 312</b>	<b>18 773</b>
Reprises amortissements dérogatoires	1 290	1 117
Produits de cessions d'actifs	7 184	11 000
Produits exceptionnels sur opération de gestion	8	30
Produits exceptionnels divers reprises exceptionnelles	10 743	15 639
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>19 224</b>	<b>27 786</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-1 088</b>	<b>9 014</b>

- Le résultat exceptionnel de - 1 M€ comprend principalement l'impact excédentaire de la plus-value sur la vente de Gimont pour 5,1M€, et la Reprise de provision exceptionnelle des stocks pour 8,1 M€ et une dépréciation exceptionnelle nette ( test de dépréciation sur les actifs immobilisés) de 12 M€, ainsi que 2 M€ d'autres charges diverses.

## NOTE 16 | ENGAGEMENTS FINANCIERS

### 16.1. CREDIT BAIL

En milliers d'euros	Redevances restants à payer au 31 déc. 2023					Total
	Cumul antérieur à 2022	2023	À moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans	
Redevances	6860	2087	2087	6648	6729	15463
Amortissements	3511	1107				
Valeur des biens à la signature du contrat	20 577	20 577				
Valeur nette des biens	17 066	15 959				
Valeur résiduelle d'achat	17	17				

La valeur des biens (Terrains et constructions) pris en crédit bail au moment de la signature était de 20 577 K€.

Le montant des redevances afférente à l'exercice 2023 s'élève à 2 087 K€ et le montant cumulé des redevances des exercices précédents est de 6 860K€.

La dotation aux amortissements aurait été de 1 107 K€ en 2023 si ces biens avaient été acquis par la société, et le montant cumulé des amortissements qui auraient été effectués au titre des exercices précédents est de 3 511 K€.

## 16.2. ENGAGEMENTS DE RETRAITES

Les engagements en matière de départ à la retraite non comptabilisés au bilan sont estimés au 31 décembre 2023 à 5 493 K€, charges sociales incluses contre 5 013 K€ au titre de l'exercice précédent. La part des engagements de retraite comptabilisés au bilan à hauteur de 381 K€ fait suite à la fusion absorption de la société Latecoere Aérostructures.

Les engagements de retraites sont calculés selon la recommandation n° 2013-02 du Conseil national de la Comptabilité. Les estimations des obligations de la Société au titre des engagements du personnel des sociétés françaises ont été calculées par un actuaire

indépendant en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

Les hypothèses de calcul retenues pour les sociétés françaises sont les suivantes :

- taux d'actualisation de 3.17% (contre 3.77% en 2022), taux calculé sur la base des taux observés au 31 décembre 2023 de rendement des obligations d'entreprise de 1ère catégorie, la société se référant

notamment à l'indice Iboxx Corp AA 10+ pour une durée 12 ans;

- utilisation de la table de mortalité INSEE 2D-TV 2019 différenciée par sexe ;
- la rotation du personnel constatée par tranche d'âge ;
- âge de départ à la retraite :
- le mode de départ des salariés retenu est le départ volontaire. Les salariés sont supposés liquider leur retraite à taux plein à un âge en accord avec la nouvelle réglementation sur les retraites et la réforme d'avril 2023. En particulier l'âge légal de départ à la retraite passe progressivement de 62 à 64 ans et

l'augmentation de la durée d'assurance issue de la réforme Touraine pour un départ sans décote accélérée.

- afin de déterminer l'âge de départ, une hypothèse d'âge de début de carrière au plus tard à 25 ans pour les cadres et 22 ans pour les non-cadres est formulée. Les impacts de la réforme (report de l'âge légal et augmentation de la durée d'assurance requise) ont été estimés au 30 juin 2023 et traités en coût des services passés.
- progression des salaires de 2% pour l'ensemble des salariés, soit au niveau de l'inflation anticipée de long terme.



### 16.3. PLANS D'ACTIONS

#### PLAN DU 30 MARS 2022

Le Conseil d'Administration du 30 mars 2022 a procédé à des nouvelles attributions gratuites d'actions de préférences avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit des membres du personnel salarié, ou de certaines catégories d'entre eux, et des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux, de la Société et/ou des Sociétés qui lui sont liées. Les principales caractéristiques du plan sont résumées dans le tableau ci-dessous :

<b>Autorisation de l'Assemblée générale</b>	<b>22/03/2022</b>
<b>Date de décision du Directeur Général (sur délégation du Conseil)</b>	21/04/2022
<b>Bénéficiaires</b>	Membres du personnel salarié, ou de certaines catégories d'entre eux, et des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux
<b>Nombre de bénéficiaires lors de l'attribution initiale</b>	21
<b>Nombre total d'actions pouvant être attribuées</b>	Le Règlement du Plan 2022 porte sur l'attribution gratuite d'un nombre maximum de 100.000 actions de préférence
<b>Nombre d'actions attribuées</b>	59 500 actions dont 5 000 caduques en fin d'exercice
<b>Date d'attribution</b>	21/04/2022
<b>Période d'acquisition</b>	1 an à compter de la date d'attribution par le Directeur Général sur délégation du Conseil (sous condition de présence)
<b>Durée de la période de conservation obligatoire des actions à compter de l'attribution</b>	2 ans
<b>Conditions de performance</b>	A la date d'acquisition : N/A A la date de conversion : cf détail ci -dessous

Les conditions de performance sont ainsi constituées :

La parité de conversion est fondée sur le TRI réalisé par l'investisseur financier depuis la Date de Réalisation - le 4 août 2021, jusqu'à la Date de Conversion - correspondant à la première des dates suivantes : 1<sup>er</sup> janvier 2027 ou la date dite « Date de sortie » désignant soit la date d'effet d'une / des opération(s) ou la date d'expiration d'un délai de six mois à compter de la date de réalisation de la ou des opérations considérées. Ces deux termes sont définis dans les Termes et conditions des Actions de Préférence inclus dans les Statuts de la société.

En date du 21 avril 2023, ont été attribuées 54.500 actions nouvelles, émises lors d'une augmentation de capital de 13.625€ ; cette somme ayant été prélevée sur le compte de primes d'émission.

## PLAN DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2022

Le Conseil d'Administration du 1er juillet 2022 a procédé à des nouvelles attributions gratuites d'actions au profit des membres du Comité Exécutif exerçant des fonctions de dirigeants ou salariés et certains salariés exerçant des fonctions managériales au sein du Groupe Latecoère. Les principales caractéristiques du plan sont résumées dans le tableau ci-dessous :

<b>Autorisation de l'Assemblée générale</b>	<b>22/03/2022</b>
<b>Date du Conseil d'Administration</b>	01/07/2022
<b>Bénéficiaires</b>	Membres du Comité Exécutif exerçant des fonctions de dirigeants ou salariés et certains salariés exerçant des fonctions managériales au sein du Groupe Latecoere
<b>Nombre de bénéficiaires lors de l'attribution initiale</b>	69
<b>Nombre total d'actions pouvant être attribuées</b>	Le Règlement du Plan 2022 porte sur l'attribution gratuite d'un nombre maximum de 4 606 897 actions
<b>Nombre d'actions attribuées</b>	3 386 420 actions
<b>Date d'attribution</b>	01/07/2022
<b>Date d'acquisition</b>	31/12/2026 (sous condition de présence et de performance cumulatives)
<b>Conditions de performances</b>	A la date d'acquisition : Conditions de performance détaillées ci-dessous

Les conditions de performance sont ainsi constituées :

Le nombre d'Actions qui sera livré sera calculé au titre du critère de performance EBITDA. (EBITDA @hedged Retae - with M&A). A l'issue de la Période d'Acquisition, le Conseil appréciera la performance du critère sur la base du barème suivant :

- Performance : si l'Ebitda réalisé est supérieur à 113 M€ alors la totalité de l'enveloppe d'Actions attribuées sera livrée.
- Sous-performance : si l'Ebitda réalisé est inférieur à 83 M€ alors aucune action attribuée ne sera livrée.
- Entre ces 2 seuils, la progression s'effectuera par paliers.

## PLAN DU 19 DECEMBRE 2023

Le Conseil d'Administration du 19 décembre 2023 a procédé à des nouvelles attributions gratuites d'actions de préférences et d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit des membres du personnel salarié, ou de certaines catégories d'entre eux, et des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux, de la Société et/ou des Sociétés qui lui sont liées. Les principales caractéristiques du plan sont résumées dans le tableau ci-dessous :

### ACTIONS GRATUITES DE PREFERENCE

<b>Autorisation de l'Assemblée générale</b>	<b>19/12/2023</b>
<b>Date de décision du Directeur Général (sur délégation du Conseil)</b>	22/12/2023
<b>Bénéficiaires</b>	Membres du personnel salarié, ou de certaines catégories d'entre eux, et des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux
<b>Nombre de bénéficiaires lors de l'attribution initiale</b>	13
<b>Nombre total d'actions pouvant être attribuées</b>	Le Règlement du Plan 2023 porte sur l'attribution gratuite d'un nombre maximum de 48 500 actions de préférence
<b>Nombre d'actions attribuées</b>	45 000
<b>Date d'attribution</b>	22/12/2023 (* sauf salariés non encore salariés)
<b>Période d'acquisition</b>	1 an à compter de la date d'attribution par le Directeur Général sur délégation du Conseil (sous condition de présence)
<b>Durée de la période de conservation obligatoire des actions à compter de l'attribution</b>	2 ans
<b>Conditions de performance</b>	A la date d'acquisition : N/A A la date de conversion : N/A

**ACTIONS GRATUITES ORDINAIRES**

<b>Autorisation de l'Assemblée générale</b>	19/12/2023
<b>Date de décision du Directeur Général (sur délégation du Conseil)</b>	22/12/2023
<b>Bénéficiaires</b>	Membres du personnel salarié, ou de certaines catégories d'entre eux, et des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux
<b>Nombre de bénéficiaires lors de l'attribution initiale</b>	8
<b>Nombre total d'actions pouvant être attribuées</b>	Le Règlement du Plan 2023 porte sur l'attribution gratuite d'un nombre maximum de 400 000 000 actions ordinaires
<b>Nombre d'actions attribuées</b>	133 999 797
<b>Date d'attribution</b>	22/12/2023
<b>Période d'acquisition</b>	1 an à compter de la date d'attribution par le Directeur Général sur délégation du Conseil (sous condition de présence)
<b>Durée de la période de conservation obligatoire des actions à compter de l'attribution</b>	2 ans
<b>Conditions de performance</b>	A la date d'acquisition : N/A A la date de conversion : N/A

**16.4. ENGAGEMENTS FINANCIERS SUR CONTRATS EN DEVISES ET COUVERTURES DE CHANGE**

Les principales modalités de couvertures sont les suivantes :

- transactions couvertes : estimation des flux futurs encaissés ou décaissés pour la période indiquées ;
- techniques de couverture : utilisation de ventes à terme de devises, des tunnels d'options « vanille ».

Le montant total des contrats de couverture en USD s'élève au 31 décembre 2023 à 677,2 MUSD contre 580 MUSD à la clôture de l'exercice précédent. Ces engagements portés juridiquement par la société Latecoere servent à couvrir l'ensemble du risque de change Euros/USD du Group.

**16.5. DETTES GARANTIES**

Les garanties données sont de 2 M€ constituées de nantissements données dans le cadre du CIR 2019. Certains contrats comportent des covenants et des engagements financiers décrits dans la note 8.

## 16.6. AUTRES INFORMATIONS

En 2023 la société a cédé des créances clients au factor, le montant de créances clients cédées s'élève au 31 décembre 2023 à 6,4 M€ contre un montant de 4 m€ à la clôture précédente. Cet affacturage est sans recours.

Dans le cadre de ses activités courantes ; la société Latecoere a des engagements d'achats liés à la production. Ces engagements reposent principalement sur les prévisions de cadence des donneurs d'ordre et sont réalisés à des conditions normales de marché.

La Société a également donné des engagements auprès des Douanes pour un montant de 1,4 M€.

## 16.7. COVENANTS BANCAIRES

Dans le cadre du protocole de conciliation 2023 signé avec les prêteurs, les stipulations des Contrats de PGEs Maintenus ont été modifiées afin d'inclure de façon limitative les engagements financiers suivants pour la Société:

**Seuil de liquidité :** Un niveau minimum de trésorerie consolidée de 20 M€, testé sur une base trimestrielle à partir de décembre 2023 ;

**Ebitda Positif :** Un EBITDA positif en 2024, calculé sur la base des douze derniers mois et testé au 31 décembre 2024 sur la base des Comptes Consolidés ;

**Ratio de levier :** Deux niveaux de ratio de levier Dette Financière Nette Consolidée /EBITDA Consolidé, étant précisé que, pour chaque ratio, le test sur une base semestrielle avec une première date de test au 30 juin 2025.

Date de test	Niveau 1	Niveau 2
30 juin 2025	6	7
31 décembre 2025	4	5
30 juin 2026	3.5	4.5
31 décembre 2026	3	3.75
30 juin 2027	3	3

Un bris de niveau 1 ne constituera pas un cas d'exigibilité anticipée, cas de défaut ou cas de défaut potentiel à condition que notamment il ne constitue pas en même temps un bris de niveau 2. En revanche, cela engendrera pour la Société de nouvelles obligations en termes de communication avec les Prêteurs, de reportings mensuels, d'élaboration et de communication de plans d'actions et / ou de remédiation en fonds propres. Le non-respect d'un de ces trois points constituera un cas de défaut et de remboursement anticipé. Au 31 décembre 2023, les covenants sont respectés par le Groupe.

## 16.8. NANTISSEMENT DES TITRES DE LATFI1

### LES ENGAGEMENTS DONNÉS PAR LA SOCIÉTÉ À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE SE PRÉSENTENT COMME SUIT :

En milliers d'euros	31 déc. 2023				31 déc. 2022
	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	Total	Total
Créances clients données en garantie	0	0	0	0	0
Nantissements, hypothèques et suretés réelles <sup>(1)</sup>	2 095	0	0	2 095	1013
<b>TOTAL</b>	<b>2 095</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 095</b>	<b>1013</b>

(1) Ces nantissements portent sur des créances de crédit d'impôt 2019 de la Société ainsi qu'à hauteur de 1000 € sur les titres Latfi1 mis en fiducie.

## NOTE 17 | INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES DÉROGATOIRES SUR LE RÉSULTAT

En milliers d'euros	Incidence
Résultat net de l'exercice	10 630
Dotations amortissements dérogatoires	2 177
Reprises des amortissements dérogatoires	-1 290
<b>RESULTAT HORS INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES DEROGATOIRES</b>	<b>11 517</b>

## NOTE 18 | SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE

En milliers d'euros	Base	Incidence au taux de 25,83%
Amortissements dérogatoires	5 313	1 373
Participation des salariés	0	0
C3s	-375	-97
Provision de départ à la retraite	-542	-140
Ecart de conversion passif	-539	-139
<b>SITUATION FISCALE DIFFEREE</b>	<b>3 857</b>	<b>997</b>

## NOTE 19 | EFFECTIF MOYEN

	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Cadres	306	302
ETAM	309	313
Ouvriers	46	48
<b>TOTAL</b>	<b>660</b>	<b>663</b>

## NOTE 20 | RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Les rémunérations et engagements alloués aux dirigeants sont les suivants - Présidence du Conseil : 163 K€, Mandat de Direction Générale : 4 917,6 K€ et Mandats d'Administrateurs : 253.6 K€ soit un total de 5 334,2 K€ en 2023.

## NOTE 21 | TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<i>En milliers d'euros</i>	Capital social	Réserves et Report à nouveau	Quote part	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis et non remboursés	Valeur nette des prêts et avances consentis	C.A. du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours du dernier exercice	Avals et cautions donnés par la Société
<b>Latecoere International Inc. 1000 Brickel av. 0 suite 641 Miami Florida 33131 USA</b>	543	125	100%	541	0	6 000	0	2 522	0	0	0
<b>Latecoere Développement 135 rue de Périole 31500 Toulouse France</b>	600	840	100%	572	572	0	0	0	46	0	0
<b>Latelec 135 rue de périole 31500 Toulouse France</b>	177 600	-91 067	100%	177 600	153 100	0	0	346 684	-38 376	0	0
<b>Latecoere Czech Republic s.r.o. Letov Letecka Vyroba Beranovich, 65 199 02 Praha 9 0 Letnany Czech Republic</b>	25 558	3 021	100%	20 787	20 787	2 205	2 205	62 751	2 111	0	0
<b>Latecoere Do Brasil Av Getulio Dorneles Vargas 3,320 123050010 Jacarei (SP) Brazil</b>	5 778	7 686	98%	13 425	13 425	0	0	45 578	579	0	0
<b>Corse Composites Aéronautiques Z.I. Du Vazzio 20090 Ajaccio France</b>	1 707	6136	25%	2 700	2 700	0	0	55 107	-62	0	0
<b>Latecoere Bulgaria 1142 SOFIA arrondissement de Sredets, 21 boulevard Patriarh Evtimly, entrée V, étag.3, apt 52</b>	102	-6 702	100%	100	0	10 601	0	56 850	-450	0	0
<b>Latecoere Bienes Raices 1 calle Pierre0Georges Latecoere Colonia La Manga Hermosillo, Sonora 83220 Mexico</b>	0	-1 985	60%	0	0	1 840	1 840	213	151	0	0
<b>Latecoere Mexico 1 calle Pierre0Georges Latecoere Colonia La Manga Hermosillo, Sonora 83220 Mexico</b>	7 424	2 807	99%	7 152	1 786	0	0	27 556	666	0	0
<b>Latecoere India Private Limited Belgaum Karnataka Inde</b>	326	-1 639	100%	353	0	1 293	0	9 070	-25	0	0
<b>Latecoere Interconnection Systems UK Bristol and bath science park, BRISTOL, BS16 7FR England</b>	1	552	100%	1	1	0	0	0	181	0	0
<b>Technical Airborne Components (TAC) Rue des Alouettes 141 B04041 Milmort Belgique</b>	0	33 766	100%	37 774	37 774	0	0	31 390	2 375	0	0
<b>Shimtech de Mexico Hermosillo Nte. 24, Parque Industrial, 83118 Hermosillo, Sonora, Mexique</b>	3 074	-1 019	100%	1 566	280	0	0	1 830	-35	0	0
<b>LATF11 135 rue de Périole 31500 Toulouse France</b>	1	-7	100%	1	1	0	0	70 194	0	0	0
<b>Avcorp US Holding Inc.</b>	61 136	-110 402	100%	31 856	15 856	57 182	57 182	95 855	-10 788	0	0

Les éléments du bilan des sociétés dont la devise de fonctionnement est différente de l'euro a été converti au taux de clôture et les éléments du compte de résultat au taux moyen de la période clôturée.

Le poste "Prêts et avances consentis et non remboursés " correspond aux créances rattachées aux participations et ne tient pas compte des comptes-courants.

Les comptes courants débiteurs pour un montant de 125 566 k euros :

(Latelec 30 727k€, Latecoere Bienes Raices 309k€, Latecoere Sro 14 017k€, Latecoere Do Brasil 764k€, Latecoere Interconnexion US 2 887k€, TAC 33 982k€, Shimtech de Mexico 2 710k€, Latecoere Mexico 890k€, Latfi 39 280k€ ).

Les comptes courants créditeurs pour un montant de 86 104 k euros :

(Latecoere Sro 1 779k€, TAC 45 806k€, Latfi 27 200k€, Latecoere Développement 1 293k€, Mades 10 026k€ )

## NOTE 22 | PARTIES LIÉES

En milliers d'euros

Montants concernant les entreprises :

	liées (contrôlées à plus de 50%)	avec lesquelles la société a un lien de participation
Titres de participations	291 728	3 641
Dépréciation des titres participations	-48 146	0
Autres créances rattachées à des participations	79 122	0
Dépréciations créances rattachées à des participations	-17 895	0
Créances diverses	125 592	0
Dépréciations Créances diverses (comptes courants)	-766	0
Créances clients et comptes rattachés	83 072	0
Dépréciations des comptes clients	-1 484	0
Autres dettes rattachées à des participations	7 262	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	77 536	0
Dettes diverses	86 365	0
Produits d'exploitation	140 165	0
Charges d'exploitation	200 173	0
Charges d'exploitation ( Provisions)	1 484	0
Produits financiers	13 687	0
Charges financières	8 890	0
Charges financières ( Provisions )	66 040	0

## NOTE 23 | INFORMATION HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes afférents à la certification des comptes et aux autres services versés au titre de l'exercice 2023 s'élève à 630 K€ (dont 450 k€ pour la certification) contre 355 K€ en 2022 (dont 301 K€ pour la certification) pour KPMG.

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes afférents à la certification des comptes et aux autres services versés au titre de l'exercice 2023 s'élève à 429 k€ (dont 309 K€ pour la certification ) pour PWC WATERHOUSE COOPERS AUDIT.



## NOTE 24 | ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Dimanche 4 février 2024, un feu est survenu sur le site Latecoere de production de pièces élémentaires à Hermosillo, au Mexique. Les sapeurs-pompiers de Hermosillo ont éteint l'incendie sans qu'il y ait de blessés. Les dommages sont limités au bâtiment de traitement de surface et de peinture. Les activités d'usinage et de tôlerie n'ont pas été affectées.

Latecoere a mis en place une équipe dédiée pour traiter les conséquences de cet incident. Afin de minimiser l'interruption de la production des pièces élémentaires et des opérations dans les usines, le processus interne de traitement de surface et de peinture a été externalisé, et le processus d'assemblage a été transféré dans un autre bâtiment de l'usine. Un plan de reprise pour les clients a été élaboré afin de communiquer sur les livraisons prévues qui seront toutes finalisées d'ici la fin de l'année 2024, entraînant des surcoûts de production le temps de réorganiser la supply chain.

Ces éléments ont fait l'objet d'une demande d'indemnisation auprès de nos assurances pour couvrir les dommages subis ainsi que les éventuelles pertes d'exploitations. Un prépaiement a été reçu en juin 2024. Tous les coûts sont en cours d'évaluation et d'examen, les valeurs des biens endommagés sont examinées par l'assurance et les experts.

Ces événements n'étant pas rattachés à une situation existante à la clôture de l'exercice 2023, aucun impact (dépréciations, produits d'assurances...) n'a été comptabilisés dans les comptes clos au 31 décembre 2023. La direction estime que l'incendie affectera les opérations et les résultats financiers des exercices 2024 et 2025.

## 5.8.4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux actionnaires de la société **Latecoere S.A.**,

### OPINION

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LATECOERE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### FONDEMENT DE L'OPINION

---

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

---

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Appréciation de l'application du principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes annuels

### RISQUE IDENTIFIÉ

Les comptes annuels au 31 décembre 2023 ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

Comme indiqué dans la note 1.4. « Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes annuels, la société a continué d'évoluer, en 2023 et 2024, dans des conditions d'exploitation complexes et a dégagé des flux de trésorerie opérationnels négatifs. Pour faire face aux défis auxquels la société est confrontée, la direction a mis en place et continue de mettre en œuvre plusieurs initiatives de réduction de coûts, la renégociation de conditions contractuelles avec ses principaux fournisseurs et clients ainsi que la recherche de financements.

Compte tenu :

- du plan d'affaires et des prévisions de flux de trésorerie préparés par la direction avec l'assistance d'un conseil spécialisé, et qui tiennent notamment compte des derniers termes contractuels conclus avec les principaux partenaires commerciaux de la société,
- de la dynamique du marché reflétée dans les carnets de commandes des principaux constructeurs d'avions,
- des décotes appliquées au plan d'affaires cible afin de couvrir les risques associés aux hypothèses de montées en cadence et de gains d'efficacité et d'économie,

la direction, tout en maintenant un processus de pilotage rapproché des actions de renforcement des liquidités disponibles, a estimé que la société est en capacité de poursuivre son activité pendant au moins les douze prochains mois à compter de la date de publication des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Nous avons considéré l'appréciation de l'application du principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes annuels comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des jugements de la direction et des estimations dans l'élaboration des perspectives d'activité et des flux de trésorerie correspondants sous-tendant ce principe.

### NOTRE RÉPONSE

Dans le cadre de nos travaux, nous avons apprécié les besoins de liquidité de la société au regard des flux de trésorerie prévisionnels, des ressources actuelles et des lignes de crédit existantes. Nos travaux ont notamment consisté à :

- réaliser un examen critique des principales hypothèses budgétaires intégrées dans le plan d'affaires de la société et ses filiales (le groupe) préparé par la direction générale et présenté au conseil d'administration, notamment au travers d'entretiens avec les directions opérationnelles et financières et d'analyses comparatives avec des informations sectorielles disponibles et de comparaison avec les résultats historiques du groupe ;
- mettre en œuvre nos propres tests de sensibilité pour apprécier la prudence des hypothèses clés du plan d'affaires moyen terme ;
- apprécier la cohérence des éléments intégrés dans le plan d'affaires avec les derniers accords signés par la société avec ses partenaires commerciaux ;
- effectuer un examen critique des réalisations budgétaires à fin octobre 2024 en tenant compte des impacts éventuels des événements postérieurs à la clôture sur le plan d'affaires moyen terme ;
- apprécier le respect des ratios de covenants bancaires sur les douze prochains mois sur la base du plan d'affaires établi par la direction ;
- apprécier le caractère approprié de l'information fournie dans la note 1.4. « Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2023.

## Tests de dépréciation des actifs long terme

### RISQUE IDENTIFIÉ

La société a procédé à des tests de dépréciation sur l'ensemble de ses actifs corporels, incorporels et financiers.

Comme indiqué dans les notes 1.10. « Immobilisations corporelles » et 1.11. « Titres de participation et autres immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, ces tests de dépréciation ont été élaborés en tenant compte de la valeur recouvrable estimée des actifs testés, correspondant au plus haut de (i) la valeur d'utilité, déterminée à partir des flux actualisés de trésorerie futurs intégrant des prévisions d'activité et des hypothèses structurantes, telles que le taux d'actualisation ou le taux de croissance, (ii) la valeur de marché, lorsque celle-ci est observable et soutenue par des rapports d'évaluation externe, ou, au cas particulier des titres de participation, (iii) la quote-part détenue de capitaux propres comptables retraités de la filiale correspondante.

Compte tenu de la complexité de l'analyse menée, des incertitudes inhérentes à certains éléments notamment à la probabilité de réalisation des prévisions et de la part importante de jugement de la direction nécessaire dans cet exercice, nous considérons que la correcte évaluation des actifs corporels, incorporels et financiers constitue un point clé de l'audit.

### NOTRE RÉPONSE

Nos travaux ont notamment consisté à :

- apprécier la cohérence des méthodes d'évaluation utilisées par la direction au regard des pratiques de place ;
- effectuer un examen critique des principales hypothèses sous-tendant le plan d'affaires moyen terme 2024 à 2027 préparé par la direction générale avec l'assistance d'un conseil spécialisé et présenté au conseil d'administration ;
- effectuer un examen critique des paramètres financiers utilisés pour déterminer la valeur d'utilité des groupes d'actifs et plus particulièrement des hypothèses de croissance à long terme et des taux d'actualisation retenus pour calculer la valeur terminale ;
- apprécier la cohérence des éléments ayant permis de définir une valeur de marché, le cas échéant ; vérifier, pour la dépréciation des actifs financiers, que les capitaux propres comptables retraités concordent avec les comptes des entités concernées et que les retraitements opérés sont fondés sur une documentation probante ;
- vérifier, pour la dépréciation des actifs financiers, que la valeur résultant des prévisions de flux actualisés de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement net de l'entité considérée ;
- vérifier, pour les actifs financiers, la comptabilisation d'une provision pour dépréciation des créances rattachées aux participations et/ou des avances de trésorerie en compte-courant, dans les cas où la filiale présente des capitaux propres retraités négatifs ;
- apprécier le caractère approprié de l'information fournie dans les notes susvisées de l'annexe aux comptes annuels.

## Reconnaissance du chiffre d'affaires

### RISQUE IDENTIFIÉ

Le chiffre d'affaires de la société est réalisé au travers de plusieurs typologies de contrats de construction de sous-ensembles avioniques, intégrant dans certains cas des activités de développement et dont la durée couvre plusieurs exercices, ou de contrats de prestations de services. La reconnaissance du chiffre d'affaires associée à ces contrats est complexe en raison de la diversité des activités et de la variété des typologies de contrats, différentes selon les donneurs d'ordre.

La société effectue une analyse de chaque nouveau contrat dans son portefeuille afin de déterminer la méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires à adopter, et reconnaît le chiffre d'affaires correspondant comme indiqué dans la note 1.13. « Reconnaissance du revenu » de l'annexe aux comptes annuels.

La reconnaissance du revenu est un point clé de l'audit dans la mesure où l'analyse des différentes typologies de contrats qui constituent le chiffre d'affaires de la société nécessite une part importante de jugement.

### NOTRE RÉPONSE

Nos travaux ont notamment consisté à :

- apprécier la conformité avec les normes comptables applicables des méthodes comptables présentées dans la note 1.13. « Reconnaissance du revenu » de l'annexe aux comptes annuels ;
- prendre connaissance des procédures et des contrôles mis en place par la société concernant l'analyse des contrats et la détermination du chiffre d'affaires, et tester l'efficacité opérationnelle de ces contrôles ;
- tester, pour une sélection de transactions individuelles, la correcte comptabilisation du chiffre d'affaires au regard des documents justificatifs disponibles et des normes comptables applicables ;
- examiner les impacts éventuels des événements post-clôture sur la détermination du revenu non facturé au 31 décembre 2023 ;
- effectuer un examen critique des éléments estimatifs inclus dans le chiffre d'affaires de l'exercice afin d'apprécier la cohérence de ces éléments.

## VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

### Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

### Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société LATECOERE par votre assemblée générale du 25 juin 1993 pour le cabinet KPMG S.A. et du 26 juillet 2023 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2023, le cabinet KPMG S.A. était dans la 30<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 1<sup>ère</sup> année.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

#### OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### **RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Labège, le 6 décembre 2024  
Les commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Sébastien LASOU  
Associé

**KPMG S.A.**

Pierre SUBREVILLE  
Associé

## 5.9. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée générale de la société Latecoere S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

#### Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

#### Avenant N°2 au contrat de travail conclu avec M. Greg Huttner

##### PERSONNE CONCERNÉE :

M. Greg Huttner, Directeur Général Délégué lors de la signature de la convention.

##### NATURE ET OBJET :

Sur autorisation du Conseil d'administration du 20 décembre 2022, un avenant au contrat de travail a été conclu le 21 décembre 2022 avec M. Greg Huttner (Directeur Général Délégué) afin de prendre en considération ses nouvelles attributions, ainsi que l'évolution de sa rémunération et avantages sociaux qui en découlent et les modalités de rupture de son contrat de travail.

##### MODALITÉS :

La rémunération de M. Greg Huttner est portée à un montant brut annuel fixe de 450.000 € à compter du 15 novembre 2022. Il lui est octroyé une rémunération variable annuelle de 65 % de la rémunération de base à compter du 15 novembre 2022. Concernant la clause de rupture de son contrat de travail, sauf cas de faute grave, en cas de cessation des fonctions de M. Greg Huttner, à l'initiative de la Société, la Société s'engage à verser une indemnité de départ égale à douze (12) mois de salaire brut. Cette indemnité sera calculée sur la moyenne mensuelle de la rémunération totale (fixe + variable) perçue au cours des douze (12) derniers mois précédant la rupture du contrat.

#### Motifs justifiant de son intérêt pour votre société :

Faire concorder la rémunération et les conditions de fin de contrat du Directeur Général Délégué avec l'évolution de ses fonctions.